

DIVEL

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Affectation en collège public Niveau 6^{ème}

Année scolaire 2018 – 2019

Votre enfant intégrera à la rentrée de septembre 2018 une classe de 6^{ème} dans un **collège public**. Une application informatique appelée AFFELNET 6^{ème} gèrera cette affectation.

L'école de votre enfant vous remettra séparément deux fiches de liaison (volet 1 et volet 2) qui vous permettront d'exprimer vos souhaits.

Sur le volet 1, il conviendra de vérifier l'adresse indiquée. Si celle-ci est différente de celle que vous aurez à la rentrée 2018, il vous reviendra de la modifier.

Après retour au directeur d'école de cette fiche n°1, vous recevrez le volet 2. Cette fiche sera à compléter rapidement, et à remettre au directeur d'école, au plus tard **le 26 mars 2018**, délai de rigueur.

Les choix d'affectation proposés dans cette fiche sont les suivants :

- inscription dans le collège public de secteur
- inscription dans un collège public hors secteur
- inscription en classe de SEGPA ou en EREA
- inscription en ULIS

IMPORTANT : Le secteur est déterminé par le lieu de résidence de l'élève (domicile de son responsable légal), et non par son école d'origine.

DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UN COLLEGE HORS SECTEUR (dérogation) :

Les demandes de dérogation seront étudiées par une commission départementale au regard des capacités d'accueil du collège sollicité et du critère sélectionné par la famille.

Cette commission se tiendra dans le courant du mois de juin.

L'élève qui n'obtient pas son vœu de dérogation sera automatiquement affecté dans son collège de secteur.

Toute demande de dérogation doit être accompagnée d'un justificatif.

IMPORTANT : si aucune pièce justificative n'est jointe à la demande de dérogation ou si la pièce justificative est erronée, la demande sera reclassée avec l'ordre de priorité le moins élevé.

Un seul motif de dérogation est à cocher.

Ci-après les critères nationaux de dérogation, par ordre de priorité.

Ordre	Critères prioritaires	Pièces justificatives obligatoires
1	Elève souffrant d'un handicap	Copie de la notification de la commission départementale des droits et de l'autonomie
2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin de santé scolaire à transmettre au médecin responsable départemental du service de promotion de la santé en faveur des élèves.
3	Elève boursier (<i>voir tableau de ressources ci-après</i>)	Copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2016 sous pli cacheté. (En cas de déclarations séparées, fournir les copies des avis d'imposition du père et de la mère).
4	Elève dont le frère et/ou la sœur sont scolarisés à la rentrée scolaire 2018 dans le collège sollicité	Certificat de scolarité 2017/2018
5	Elève dont le domicile est plus proche du collège sollicité que du collège de secteur. (limite secteur)	Plan détaillé indiquant les deux collèges et le domicile
6	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier : - continuité d'une langue régionale, d'une langue vivante - admission en section sportive, en classe CHAM, CHAD, CHAT	Toutes pièces et précisions utiles sur la situation
7	Autres motifs	Toutes pièces et précisions utiles sur la situation

Précision critère 3 :

Plafond de ressources actuellement en vigueur (année scolaire 2017/2018)

Se reporter au plafond maximal de ressources actuellement en vigueur pour pouvoir bénéficier des bourses et le comparer avec le revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2016 sur revenus 2015)

<i>Taux et barème pour l'attribution d'une bourse de collège en 2017-2018</i>						
<i>Revenus annuels</i>	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants</i>	<i>4 enfants</i>	<i>5 enfants</i>	<i>par enfant suppl.</i>
<i>Plafond annuel pour le taux 1 : 105 € par an</i>	14 955	18 406	21 857	25 308	28 760	3451

DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UN COLLEGE PRIVE :

Toute demande d'admission dans un collège privé est de la responsabilité de la famille qui doit s'adresser directement à l'établissement concerné.

Important

Demandes d'admission en

- **SEGPA / EREA**
- **internat**

Pour ces demandes spécifiques, des dossiers particuliers sont à remplir :

- **admission en SEGPA, EREA** : dossier CDOEASD constitué sous la responsabilité du directeur d'école
- **admission en internat** : dossier bleu fourni par l'école à compléter.

Afin que ces demandes soient valides, en plus des dossiers spécifiques, il convient de transmettre obligatoirement à l'école de votre enfant les fiches volet 1 et volet 2.

AFFECTATION 6ème dans le Morbihan

Schéma récapitulatif des demandes et transmissions

